



Jean-Claude JUNCKER
Président de la Commission européenne

Rue de la Loi, 200
B-1049 Bruxelles
Tél. +32 2 295 50 33
jean-claude.juncker@ec.europa.eu

Bruxelles, le 11 juin 2019
Ares (2019) 4158773

Monsieur le Président, 

Je tiens à vous remercier pour votre courrier en date du 7 juin, dans lequel vous me confirmez la volonté du Conseil fédéral de parvenir à une solution mutuellement satisfaisante avec la Commission que j'ai l'honneur de présider, ceci en vue de transmettre au Parlement suisse « l'Accord facilitant les relations bilatérales entre l'Union européenne et la Confédération suisse dans les parties du marché intérieur auxquelles la Suisse participe ».

Je veux y voir un message positif qui nous permettra de signer, ensemble, cet accord fondamental dans les meilleurs délais. Beaucoup d'efforts ont été déployés par les deux parties depuis le début de ces négociations. Elles ont été longues, intenses, parfois difficiles. Je crois qu'elles méritent aujourd'hui d'être un succès.

Il y a maintenant cinq ans, l'Union européenne et la Suisse engageaient des négociations en vue de se doter d'un accord-cadre ayant pour objet d'approfondir nos relations privilégiées, fondées sur notre proximité, nos valeurs communes et notre identité européenne. Tel que finalisé en novembre 2018, cet accord-cadre devrait pouvoir garantir, à l'avenir, les conditions d'un tel élan. Je le crois profondément. Il offrira à la Suisse une participation ambitieuse et équilibrée au marché intérieur de l'Union, en garantissant à l'ensemble des acteurs suisses et européens une plus grande sécurité juridique, tout en préservant l'indépendance des institutions de l'Union, l'intégrité de notre marché intérieur ainsi que les principes fondamentaux découlant de la démocratie directe et du fédéralisme en Suisse.

Je prends aujourd'hui bonne note des demandes de clarifications que vous m'invitez à considérer. Je prends également acte du fait qu'elles résultent des consultations menées entre janvier et avril 2019 en Suisse. Mais vous comprendrez que ces demandes additionnelles ne sont pas sans créer, dans le contexte politique actuel, quelques difficultés à l'Union européenne.

Son Excellence Monsieur Ueli Maurer
Président de la Confédération suisse

A titre personnel et en ma qualité de Président de la Commission, je suis prêt à dissiper tous les doutes et suis ouvert à des discussions complémentaires, pour autant que celles-ci permettent un accord dans les jours à venir, sous la forme d'une ou plusieurs déclaration(s) conjointe(s), sur les clarifications concernées.

Ce faisant, vous me permettrez de rappeler que la négociation de l'accord-cadre ainsi que de son annexe, de ses trois protocoles, de ses deux déclarations et du projet de décision joint – l'ensemble de ces pièces formant un tout indissociable –, a été conclue par le Commissaire Johannes Hahn et son homologue le Conseiller fédéral Ignazio Cassis en novembre dernier. Depuis, le Conseil de l'Union européenne, dans ses conclusions du 19 février 2019, a invité le Conseil fédéral à soumettre cet accord à l'adoption de l'Assemblée fédérale aussitôt la consultation des parties concernées terminée.

C'est pourquoi le périmètre de l'exercice qu'il nous convient d'envisager aujourd'hui doit rester très clair.

En premier lieu, nous devons certes apporter, ensemble, toutes les clarifications possibles et justifiables, mais dans le respect plein et entier de la lettre et de l'esprit du paquet global sur lequel les négociateurs se sont entendus en novembre 2018. Ce dernier ne sera pas renégocié.

Ensuite, il nous appartiendra de procéder rapidement. L'équipe de l'Union européenne est quant à elle disponible dès ce jour. Elle apportera les clarifications nécessaires, notamment en ce qui concerne la libre circulation des personnes et la dimension sociale de l'accord à laquelle je suis attaché aussi profondément que vous. Il est essentiel que cet exercice aboutisse à un accord sur les textes finaux de ces clarifications dans les tous prochains jours, ceci afin que le collège des commissaires puisse évaluer l'état général des relations entre l'Union européenne et la Suisse, à l'aune notamment des résultats de ces ultimes discussions, lors de sa réunion importante du 18 juin.

Au vu des Traités qui fondent en droit l'Union européenne, le mandat de la Commission que j'ai l'honneur de présider se terminera prochainement. Je souhaite que nous soyons en mesure de signer l'accord avant cette échéance. Au-delà, il m'est difficile de préjuger de ce qui adviendra d'un instrument aussi fondamental pour l'approfondissement et la pérennisation de l'approche bilatérale entre l'Union européenne et la Suisse.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.



avec ma cordiale confiance